

alkapast

Généralités

Pâte de nettoyage concentrée à usage multiple.

Très efficace pour l'élimination des couches (dispersions et émulsions auto-brillantes) sur les sols. Egalement efficace pour l'élimination des salissures de toute sorte.

Les composants spéciaux et la structure de la pâte provoquent une absorption énorme de la saleté pendant que la pâte sèche. La saleté est enlevée des matériaux poreux comme le béton et les murs en maçonnerie. Cet effet supporte l'élimination des taches d'huile sur le béton ou des graffitis sur les murs.

Un test de la compatibilité du produit est nécessaire en tous cas (voir «Recommandations importantes»).

Alcalin. Les composants organiques sont dégradables. Les composants anorganiques peuvent être complètement éliminés.

Application

Pour tous les matériaux lavables et résistant aux alcalins comme pierre naturelle et synthétique, béton dur, plaques de terre cuite, clinker, les surfaces synthétiques, caoutchouc et ciment de bois.

Dosage

Appliquer pur avec une spatule ou une truelle en couche fine (2-3 mm).

Consommation

2 - 3 kg /m² et par couche.

Mode d'emploi

Après l'application laisser agir et sécher. Temps de séchage selon la température de 10 à 24 heures. Couvrir la pâte avec du film plastique aux températures élevées et ventiler après environ 5-10 heures et laisser sécher. Eliminer les dépôts du produit mécaniquement ou rincer.

Recommandations importantes

Ne pas utiliser pour l'asphalte et le linoléum (changement de couleur).

Avant de procéder au nettoyage contrôler la compatibilité du produit à un endroit peu visible.

Ne pas traiter des très grandes surfaces simultanément.

Le fabricant ne porte aucune responsabilité pour dommages résultant d'une utilisation erronée du produit.

Caractéristiques techniques

Conservation

au minimum 6 mois

Stockage

préserver le produit du gel / stocker à la température ambiante

Valeur pH

concentré:12

Composants

tensioactifs non-ioniques, amines, solvants hydro-solubles, sels alcalins, eau, épaississants